



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 048-200069151-20240208-DELIB_2024018_1-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 08 février 2024 à 18 heures

Date de Convocation 01 février 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 27 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 08 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean WILKIN,</p> <p>Représentés : Michel CAPONI pouvoir à Flore THEROND, Michel COMMANDRE pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

**DELIB-2024-018 B - DESIGNATION DES DELEGUES MOBILITES ET CLIMAT
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°DELIB_2024_018 POUR ERREUR MATERIELLE**

Le Conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT les délibérations n°2020-050 en date du 9 juillet 2020 et n°2021-176 en date du 28 octobre 2021 relative à la désignation des représentants communautaire à siéger au sein du Conseil syndicat du PETR Sud Lozère,

CONSIDÉRANT les actions portées par le PETR Sud Lozère, financées par l'ADEME, sur les thématiques du Climat et de la Mobilité,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner des représentants communautaires pour siéger au sein des deux Comités de Pilotage qui ont été constitués dans le cadre de ces démarches,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉSIGNE le conseiller suivant comme représentant au sein du **Comité**

- 1 conseiller communautaire membre du Conseil Syndical du PETR :
 - o Marie-Thérèse CHAPELLE
- 2 conseillers communautaires :
 - o Claudie MARTIN PASCAL
 - o François ROUVEYROL

DÉSIGNE le conseiller suivant comme représentant au sein du **Comité de Pilotage « Mobilité »** :

- 1 conseiller communautaire membre du Conseil Syndical du PETR :
 - o Martine BOURGADE
- 1 conseiller communautaire :
 - o Pierre HERRGOTT
 - o Roselyne PRADEILLES

MANDATE Monsieur le Président pour qu'il notifie cette décision à Monsieur le Président du PETR Sud Lozère ;

AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche utile et à signer tout acte nécessaire se rapportant à ce dossier.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse CHAPELLE

Chapelle

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.